



## **Déclaration de la FSU au Conseil académique des langues régionales (CALR)**

**réuni le 10 mai 2021**

Madame la Rectrice,

Nous vous remercions de la tenue de ce CALR qui, dans un contexte nouveau (signature convention cadre Rectorat-Région Occitanie, loi Mollac, suite de la mise en place de l'OPLC après l'OPLO), doit nous permettre de présenter notre analyse sur la situation actuelle des langues vivantes régionales dans les divers degrés de l'enseignement public de l'Académie de Montpellier et d'exprimer nos ambitions portées pour le développement de ces enseignements dans le cadre de l'école publique.

Lors des précédents CALR, la FSU avait réclamé de façon récurrente la tenue réglementaire de deux CALR par an, ainsi que celle de groupes de travail occitan et catalan en amont. Sur ce dernier point un accord avait été trouvé, ce dont nous nous félicitons, dans l'intérêt même de la tenue du CALR. Le travail d'analyse des situations concrètes et des perspectives et moyens de développement pouvait y être traité. Il reste cependant profondément regrettable que ce travail en amont, au plus près du terrain, n'ait pu être réalisé ce printemps dans le cadre des Comités départementaux de l'enseignement des langues régionales, dans tous les départements de l'Académie.

Pour la FSU, il devient maintenant nécessaire d'organiser un calendrier de tenue de GT départementaux, puis de GT académiques et deux CALR, chacun sur deux périodes distinctes de l'année scolaire :

- Dès l'automne et avant la tenue du CTA de janvier pour analyser les bilans de rentrée et travailler les propositions d'évolutions de la carte académique des langues vivantes régionales, des moyens dédiés dans les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés et la communication efficiente sur l'offre de formation proposée à la rentrée suivante.
- Au printemps pour présenter la mise en place des décisions actées en CTA et pour travailler de nouvelles perspectives dans l'objectif de développer le nombre d'élèves inscrits dans ces enseignements.

Pour répondre aux objectifs de la convention cadre, il nous semble nécessaire de renforcer le suivi de l'offre d'enseignement entre les écoles, les collèges et les lycées publics d'un bassin

de formation en allouant des moyens plus importants dédiés à ces enseignements : formation initiale et continue publiques fortifiées, postes aux concours et habilitations d'enseignants, moyens de remplacements accrus, cursus bilingues à densifier avec l'accord des équipes, moyens fléchés à hauteur des horaires réglementaires en collèges et en lycées pour endiguer la suppression de ces enseignements induites par les effets néfastes des réformes du collège, des lycées et du baccalauréat, communication des EPLE mettant en valeur l'existence de ces enseignements...

Particulièrement impliquée pour la défense du service public d'Education, la FSU vous demande, Madame la Rectrice, que des engagements clairs soient pris par le Rectorat pour que, dans ce contexte nouveau et dynamique, le développement de l'enseignement des langues vivantes régionales soit pleinement assuré par le secteur public par des dispositifs permettant de garantir une mixité scolaire et sociale et couvrant l'ensemble des territoires de l'Académie.

*Les représentants FSU au Conseil académique des langues régionales*